



Extrait du registre des délibérations

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DECOSSET – SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019 A 8 H 30.

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juin à 18h30, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSSET régulièrement convoqués se sont réunis en Comité syndical à la salle C1 de la maison des sports de l'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PERE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le mercredi 19 juin 2019 à 8h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etai^{ent} présents : MMES COUTTENIER, MAURIN, URSULE ; MM PERE, COURTEMANCHE, LATTARD, OUSTRI, REULAND, SELLE, VALIERE

Etai^{ent} excusés : MMES HAAS, MARTI ; MM BOLZAN, FLORES, FORGUES

Secrétaire de séance : MADAME URSULE

Date de la convocation : MERCREDI 12 JUIN 2019

D 2019 – 18 – RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu la délibération n°2018-23 du 3 juillet 2018 du Comité Syndical approuvant la souscription d'une ligne de trésorerie de 2 millions d'euros auprès de La Banque Postale,

Considérant que le contrat a pour objet de faire face aux enjeux et de répondre à des besoins de trésorerie sur certaines périodes sensibles,

Considérant que le contrat arrive à échéance le 31 juillet 2019 et qu'il y a lieu de le renouveler,

Considérant que quatre établissements bancaires ont été consultés : La Banque Postale, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole

Considérant qu'aux termes de l'analyse des offres, la proposition de la banque postale est la plus intéressante avec des conditions financières revues à la baisse par rapport à celles de 2018 :

Banque	LA BANQUE POSTALE
Durée	364 jours
Index de référence + marges	Eonia + 0,38%
Base de calcul	Exact/360
Périodicité des intérêts	Trimestre
Tirages des fonds	Demande Jour J avant 9h30 : virement effectué Jour J Après 9h30 : J+1 OUTIL INTERNET MIS A DISPOSITION Montant minimum des tirages : 10 000 €
Remboursement des fonds	A tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	2 000,00 €
Commission de non-utilisation (CNU)	0,10%
Commission de mouvement :	Néant

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20190619-D2019-18-DE
Date de télétransmission : 26/06/2019
Date de réception préfecture : 26/06/2019

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit à court terme (ligne de trésorerie) d'un montant plafond de deux millions d'euros avec La Banque Postale aux conditions exposées.
- ✓ **DONNE POUVOIR** au Président de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le Contrat.
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire au budget le montant des frais et des intérêts

Les signatures des délégués sont au registre.

POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT,



Délégués

En exercice :	92
Présents :	10
Pouvoirs :	0
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0